

Introduction

Cette série de blogues fait suite au guide publié fin avril 2009, mais dans un esprit différent. Cette nouvelle série ne refait un état des lieux, elle vise à suivre les tendances les plus marquantes sur le marché du livre français, à zoomer sur les acteurs dont les modèles d'affaire nous semblent pertinents à reprendre quand on veut aborder ce marché.

Quoi de neuf du côté du livre numérique en France à la rentrée ? (21 septembre 2009)

Du neuf chez Editis ; sa filiale Place des éditeurs (1) propose depuis le 17 septembre 2009 un catalogue de 120 références numériques produites à partir de 26 titres papier de ses différentes marques. **Le modèle économique imaginé se cale sur les étapes du cycle de vie du produit dans ses complémentarités entre le papier et le numérique :**

1°) *Formule « avant-première »* : quinze jours avant la parution du grand format papier, les éditions numériques seront vendues 20 % plus chères, en nombre limité de téléchargements.

2°) *Formule “Découverte”* : les 9 mois suivant la publication de la version papier, le livre numérique vaudra 20 % moins cher, mais n'aura qu'une validité de 90 jours à l'issue desquels le fichier ne sera plus lisible.

3°) *Formule “Biblio”* : sera disponible 9 mois après l'édition papier avec une réduction de 20 %, mais cette fois avec un fichier de validité illimitée. Les titres du fonds repris en fonction de leur intérêt seront immédiatement mis en vente sous cette formule.

4°) *Formule “Pick & Mix” pour les guides de voyage Lonely Planet* : vendus 2 à 4 euros (3 à 6 \$ can) au chapitre en consultation illimitée, avec une impression autorisée.

Tous ces fichiers – dont le système de gestion de droits est celui d'Adobe-, pourront comprendre des compléments son ou video ; ils seront gérés par la plate-forme numérique d'Interforum, la filiale de diffusion-distribution d'Editis. Le lecteur pourra en faire circuler quatre exemplaires sur ses différents appareils : lecteur numérique, ordinateurs portables ou fixes.

La vente via les librairies démarrera dès que leurs sites seront prêts (Mollat, à Bordeaux, dans le courant du mois d'octobre).

Une expérience intéressante parce qu'en vraie recherche de complémentarité papier / numérique, comme du temps de l'apparition du livre de poche ... Une expérience à suivre en fonction de l'évolution des habitudes du « consommateur » Outre-Atlantique.

(1) Principales marques de Place des Editeurs : Acropole, Belfond, Le Pré-aux-Clercs, Lonely Planet, Presses de la Cité, Solar.

Petites « brèves » (5 octobre 2009)

Voici des petites « brèves » sur les faits les plus éclairants intervenus depuis le mois de mai : ils mettent en relief les derniers choix des éditeurs français et des instances officielles autour du e-book (1).

Hachette ouvre sa filiale spécialisée dans la distribution de livres numériques, Numilog
(2). *“Hachette Livre ayant acheté l'an dernier la plate-forme de distribution de livres numériques Numilog, qui compte déjà 40 000 livres numérisés, je propose d'ouvrir le capital de cette filiale à l'ensemble des éditeurs de la place et d'étudier le système de gouvernance adéquat”*, a déclaré Le PDG d'Hachette Livre courant septembre. La reprise de Numilog par le 1^{er} groupe d'édition français l'an dernier avait profondément irrité les éditeurs qui confiaient jusqu'alors leurs livres numérisés à cette plate-forme indépendante.

La plate-forme Eden-Livres, co-fondée par Gallimard, le groupe La Martinière-Le Seuil, puis Flammarion, créée le 9 juillet dernier, vient d'entrer en service fin septembre (3) ; elle propose un

millier de livrels aux libraires tentés par l'expérience. Solution technique, Eden-Livres est à la fois centre de stockage et passerelle de distribution, mais n'a pas vocation à se substituer aux diffuseurs traditionnels de la chaîne du livre : « *nous voulons fonctionner dans la chaîne du livre telle qu'elle est organisée actuellement* », dit Thierry Pech, directeur général du Seuil, alors qu'il s'exprimait au nom des 3 partenaires. « *Eden-Livres n'a donc pas de force commerciale dédiée et ne fait pas de vente directe pour le moment, chaque éditeur restant en charge de sa diffusion* », nous a confirmé Eric Marbeau, le responsable de l'offre commerciale pour les livres numériques du groupe Gallimard / CDE / SODIS que nous venons d'interroger.

Une étude sur les perspectives des modèles économiques du livre numérique en France et à l'étranger a été lancée par le ministère de la Culture français. *“Il s'agira, au regard des premiers développements du livre numérique en France, d'insister sur les types de nouveaux acteurs apparus sur ces marchés et de chercher à fournir quelques grandes orientations quant aux perspectives du livre numérique en France. En particulier, il s'agira d'analyser la décomposition et la recomposition des chaînes de valeur, les conditions et conséquences de l'apparition de nouveaux entrants, les logiques de désintermédiation et de réintermédiation, les stratégies de commercialisation, notamment en termes de coûts et de modalités de tarification. Les marchés étrangers du livre numérique qui émergent plus rapidement que le marché français se trouvent tant en Extrême-Orient (Corée et/ou Japon) qu'en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada). Un marché européen (Allemagne et/ou Royaume-Uni) peut fournir des éléments de comparaison plus proches de la situation française”.*

Nous tenterons de vous donner des nouvelles à la parution du rapport intermédiaire, qui devrait être présenté à la fin de l'année, et des résultats définitifs au printemps 2010.

Les éditions L'Harmattan vont lancer Harmatheque.com, sa plate-forme de diffusion de contenus numériques proposant livres, articles, vidéos et enregistrements audio. Nous reproduisons l'accroche figurant sur la page d'accueil, car elle nous semble préfigurer un modèle intéressant, d'autant que l'Harmattan est l'un des éditeurs les plus productifs en France avec 2 000 nouveautés / an : « *Vous faites partie du réseau institutionnel...*

Cette offre s'adresse à vous : Bibliothèque, médiathèque, comité d'entreprises, centres culturels, écoles, collèges, lycées, universités... Vous souhaitez développer l'offre de produits culturels pour vos abonnés et vous orienter vers les nouvelles technologies : nous vous proposons une offre unique, complète et évolutive. L'accès en illimité à :

- 20 000 ebooks (livres numériques)
- 7 000 articles numérisés
- 500 films et captations en VOD
- 500 programmes audio.

Une offre enrichie chaque jour. »

Harmatheque.com serait en volume la 1^{re} plate-forme numérique française en littérature et sciences humaines : tout le fonds, 27 000 références, devrait être numérisé d'ici fin 2009. Positionné sur son nouveau site internet comme « *la référence numérique des institutionnels* », l'éditeur joue la carte de l'indépendance sur le front de la diffusion / distribution numérique (les contenus numériques de l'Harmattan constituaient jusqu'à maintenant une grande partie de l'offre numérique du leader Numilog).

Un modèle intéressant pour les éditeurs canadiens de type universitaire, produisant beaucoup et dont les productions papier sont peu ou insuffisamment diffusées. A suivre...

(1) pour les définitions des termes techniques, nous renvoyons au glossaire intitulé « quelques définitions », publié dans le guide.)

(2) voir l'article consacré à Numilog (leader de la vente de livrels en France) dans le *Guide : le livre numérique en France*, paru en avril dernier, disponible sur le site de l'AELC.

(3) voir l'article consacré à Eden-Livres dans le *Guide : le livre numérique en France*.

Des subventions pour les projets d'édition numérique francophones (2 novembre 2009)

Les éditeurs canadiens francophones peuvent bénéficier d'aides de la part du CNL (Centre national du livre). Ces aides prennent la forme de subventions aux éditeurs souhaitant numériser des ouvrages de fonds, sous forme d'un produit électronique global, doté d'instruments de recherche ou d'une base de données réactualisable. Il peut s'agir d'ouvrages dont la réédition est prévue à brève échéance ou de projets qui visent à proposer des contenus en ligne ou sur d'autres supports numériques.

Éligibilité

« Peut formuler une demande tout éditeur **professionnel** qui ne relève pas de l'édition publique ou assimilée, quelle que soit sa forme juridique, **quel que soit son pays**, dès lors que l'ouvrage ou le projet est **élaboré en langue française et est diffusé dans les librairies françaises** », nous a précisé Madame DELTEIL, chef du bureau de l'édition au CNL. Sont éligibles tous les domaines concernés par les aides à la publication. Sont exclus les simples rééditions d'ouvrages individuels dans un nouveau format et les projets à vocation strictement patrimoniale ou archivistique.

Dossier à remettre

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- ▶ [formulaire](#) (voir modèle vierge ci-dessous) dûment rempli ;
- ▶ note présentant la pertinence de la numérisation au regard de l'intérêt de proposer un contenu en ligne ou sur un autre support numérique ;
- ▶ devis de numérisation ou rétroconversion des fichiers ;

Les [commissions](#) se réunissent trois fois par an ; la date de dépôt de votre dossier doit donc tâcher d'y correspondre :

- ▶ 10 janvier pour la session de mars ;
- ▶ 10 avril pour la session de juin ;
- ▶ 25 août pour la session de novembre.

Modalités d'attribution des aides

Les demandes d'aide à la numérisation passent devant les commissions spécialisées dont les éditeurs relèvent (jeunesse, scientifique, littérature, ...) et font l'objet d'un rapport d'expertise présenté aux commissions compétentes qui émettent un avis sur chaque dossier en fonction des critères suivants :

- ▶ qualité et intérêt du projet, selon les critères habituels en matière de soutien à la publication dans le domaine concerné ;
- ▶ pertinence du projet sur le plan économique et culturel ;
- ▶ capacité du demandeur à mener à bien son projet.

Montant susceptible d'être accordé

L'aide est calculée à partir d'un devis de référence des dépenses de numérisation comprenant la conversion d'un fichier Word, Pdf ou X-press en XML au sens strict, ce qui exclut tout développement informatique ou rédaction de mise à jour. L'aide maximale est de 50 % des coût de conversion et structuration en XM, versée en deux fois : 50 % à la décision d'attribution et le solde après réalisation du projet.

En cas de besoin, contactez Madame Delteil, Chef de bureau de l'édition au Centre national du livre : marie-joseph.delteil@culture.gouv.fr; ou bien le Chef de bureau adjoint, Philippe BABO : philippe.babo@culture.gouv.fr.

Nous remercions Marie-Joseph DELTEIL, chef du bureau de l'édition au CNL, pour l'interview qu'elle nous a accordée.

Formulaire à remplir, téléchargeable sur
http://www.centrenationaldulivre.fr/IMG/pdf/BOSR_numerisation_ouvrage_reference_format_xml_2.pdf

Formulaire de demande d'aide à la numérisation en XML d'ouvrages de référence
Dernière modification le 21/04/2009

**« Aide à la numérisation en XML
d'ouvrages de références »**

PIÈCES A JOINDRE

- Un exemplaire du manuscrit complet comportant les ajouts, corrections, suppressions prévues permettant d'attester de la mise à jour
- L'ensemble des devis établis par les fournisseurs
- Le cas échéant, liste complète des illustrations.
- Une brève note sur l'auteur et sur l'ouvrage et sur l'intérêt de sa numérisation
- Le plan de financement et de commercialisation
- Un RIB
- pour une première demande statuts, catalogue ainsi qu'un extrait de RCS (K-Bis) datant de moins de 3 mois

Dates limite des dépôts de dossiers:

10 janvier 10 avril 25 août

Hôtel d'Avejan

53, rue de Verneuil

75343 Paris cedex 07

Tél. : 01 49 54 68 68

Fax : 01 49 54 68 55

www.centrenationaldulivre.fr

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 d u 6 Janvier 1978, les informations recueillies à partir de ce

formulaire, sans aucune obligation de votre part, sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande par

un système de traitement automatisé. Les services du CNL seront les seuls à pouvoir en disposer.

Sur simple

demande, vous pourrez accéder aux informations vous concernant et procéder en tant que de besoin aux

rectifications que vous jugeriez souhaitables.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MAISON D'EDITION

Code

ISBN :

Raison sociale de

l'éditeur :

Personne habilitée à signer les contrats :

• nom

.....

• qualité (PDG, Directeur général, gérant, etc.)

.....

Nature de l'entreprise (SA, SARL, individuelle, association, etc.)

Adresse (autre que boîte postale)

.....

.....
.....
.....
Diffuseur.....
.....
.....
Distributeur.....
.....
.....
Personne chargée du dossier chez
l'éditeur :
.....
Tél. :
.....
Fax :
.....
Mél :
.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OUVRAGE PROPOSE

Auteur.....
.....
.....
Titre.....
.....
.....
à paraître envolumes
Traducteur.....
.....
.....
Langue originale Pays.....
.....

Autre(s) responsable(s) du projet (préface, appareil critique,
etc.)
.....
.....

Tirage : il est conseillé aux éditeurs d'indiquer le chiffre définitif. Une diminution, constatée à la
réception du dépôt légal, par rapport au tirage initialement indiqué, entraîne un abaissement
proportionnel de l'aide accordée et en retardera le versement.

Date de parution : mois et année - L'ouvrage ne doit pas être publié avant l'examen en commission
(mars, juin et
novembre).

Collection
.....

Si l'ouvrage fait partie d'une série, nombre de volumes
prévus.....

DONNÉES TECHNIQUES

Montant du devis HT (Numérisation +
Édition).....€
Prix public TTC.€
Prix public TTC (après obtention d'une
subvention).....€

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FINALITÉ DE L'OUVRAGE

· S'il s'agit une réédition actualisée
Tirage_

.....
Date de parution _
.....

.....
Nombre de
pages

.....
Nombre de
signes.....

.....
Format.....

.....
Qualité du ou des
papiers.....

.....
Illustrations (nature, nombre, coût,
...).....

.....
Imprimeur
principal.....

.....
Brochage ou
reliure.....

.....
Prix public TTC. €
· S'il s'agit d'une édition électronique
Support de
parution.....

.....
Date de
parution

.....
Périodicité de mise à
jour.....

En cas d'accès payant :
Prix public € Prix
Institutions..... €

DEVIS DE PRODUCTION
NUMÉRISATION FOURNISSEURS MONTANT
Enrichissement et mise en
page €
..... €
Frais d'illustration
(schémas, cartes,
etc.) €
..... €
Structuration en XML
..... €

Sous-total numérisation HT.
..... €

ÉDITION
Préparation €
..... €

Correction	€
Sous-total Edition HT	
.....	€
TOTAL NUMÉRISATION + EDITION HT	
.....	€
AUTRES PARTENAIRES	
Partenaires sollicités.....	
.....	
Montant de la ou des demandes :	€
Subventions obtenues :	
.....	€
<i>L'éditeur s'engage sur l'honneur à ne pas demander à l'auteur ou aux auteurs de participation financière pour la fabrication ou la diffusion de l'ouvrage.</i>	
Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et complets et m'engage à fournir les justificatifs qui pourraient m'être demandés.	
Fait à : Le :	
Signature du déclarant :	

Cairn, un acteur spécialisé pour exporter en Europe les sciences humaines et sociales (novembre 2009)

Un nouvel - ancien acteur de l'édition numérique

Au départ agrégateur de revues de sciences humaines et sociales, Cairn s'ouvre à partir de janvier 2010 aux ouvrages de référence : une occasion simple pour accentuer ou débiter le développement de vos ventes de e-books auprès des bibliothèques, à date principales acheteuses de livrels dans ce secteur, mais aussi auprès des particuliers à terme, notamment les étudiants des 1^{er} et 2^{me} cycles universitaires, demandeurs de ce type de ressources encore très peu disponibles sur le marché.

« Créé en 2005 entre autres par un consortium d'institutions (dont le CNL -Centre national des Lettres -, la BnF – bibliothèque nationale de France -) et d'éditeurs spécialisés en sciences humaines et sociales (Erès, La Découverte, Belin, De Boeck), Cairn est vite devenu une e-plate-forme de référence, avec 200 revues, 60 000 articles disponibles, 50 éditeurs en compte, 1 million de visiteurs par mois pour consultation, un chiffre d'affaires 2008 de 2 millions d'€ (3.126 millions \$ can) réalisé à 85% par les bibliothèques universitaires (dont la BnQ) ou des grandes entreprises, et un résultat à l'équilibre dès la fin du 3^{me} exercice», nous a précisé son directeur, Mr Minon.

Une offre de services qui cible les besoins des utilisateurs

Au-delà de l'offre historique, destinée aux éditeurs de revue (*), Cairn lancera en 2010 différents bouquets d'ouvrages ciblant les bibliothèques et leurs utilisateurs, étudiants et chercheurs. Cette offre s'articule autour d'un accès à un ensemble de services de ressources documentaires indissociables plutôt qu'autour de la vente unitaire d'e-book.

A titre d'exemple, voici, sous réserve d'évolution, la ventilation des différents bouquets (bouquets thématiques ou bouquets interdisciplinaires) regroupant une sélection faite dans le fonds d'une petite dizaine d'éditeurs pour le moment.

Ventilation de quelques bouquets de l'offre « Ouvrage » de Cairn

Bouquets de l'offre « Ouvrages collectifs » 755 titres	Droit - Science politique (114 titres)	Économie - Finance - Fiscalité (60 titres)	Histoire - Géographie - Arts (169 titres)	Lettres - Linguistique (69 titres)	Philosophie - Sciences des Religions (109 titres)	Sociologie - Ethnologie - Démographie (102 titres)	Psychologie - Psychanalyse (88 titres)
Bouquets de l'offre « Que sais-je ? » éd. PUF (572 titres)	Bouquet EcoSocPol (291 titres)	Bouquet Psychologie (187 titres)					

En somme, seront ainsi proposés au lancement en janvier 2010 environ :

- ◆ 700 **ouvrages collectifs** issus de différentes maisons d'édition universitaires – De Boeck, La Découverte (notamment la collection Recherches), Erès, les Editions de l'OCDE, les Presses de Sciences Po, Quae, etc. – ;
- ◆ 1 500 **encyclopédies et ouvrages de référence**, dont les *Que sais-je ?*, la fameuse encyclopédie de poche la plus prestigieuse de langue française, *L'État du monde* (avec 200 « dossiers pays » parus dans L'État du monde aux Éditions La Découverte, soit à l'ensemble des bilans annuels, statistiques, chronologies, cartes et bibliographies parus depuis 1981), enfin *La Bibliothèque idéale des sciences humaines* (recensions de 400 titres majeurs, classiques ou contemporains – *Les Héritiers*, *Montaillou*, *Tristes tropiques*, etc. –).

(*) offre proposant hébergement, distribution des revues sous forme numérique, via le portail www.cairn.info, conversion ou rétroconversion, composition et mise en pages, de façon à produire directement des fichiers utilisables à la fois pour la fabrication papier et électronique des revues, gestion des abonnements aux versions papier et numérique, enfin diffusion par le biais de bouquets auprès des institutions et établissements de prêt) .

Un modèle économique gratuit & payant, avec la proximité intéressante d'un fonds de revues dans le même domaine

La commercialisation des ouvrages s'inspire du modèle retenu pour les revues universitaires :

- ◆ La partie payante
 - Pour les établissements de prêt et institutions, la commercialisation des services proposés par Cairn.info prend la forme de licences forfaitaires – établies sur une base annuelle – donnant accès à différents bouquets de revues, général ou thématiques (le nombre de consultations étant alors illimité) ;
 - Pour les particuliers le « pay-per-view » (commercialisation à l'unité des chapitres et/ou des articles au prix fixé par les éditeurs) sera proposé. Il ne s'agira pas de vendre les ouvrages sous forme d'ebook, Cairn.info n'ayant pas vocation à concurrencer les libraires en ligne proposant ce type de service.
- ◆ La partie gratuite
 - Côté revues, les internautes peuvent accéder librement aux métadonnées des différents articles présentés sur le portail (environ 60 000 à ce jour) ainsi qu'à leurs plan et résumé. Cairn.info ayant opté pour le principe dit de la « barrière mobile », le texte intégral des articles datant de 2 à 5 ans (selon les revues et les choix de chaque éditeur) est également consultable en accès libre, alors que celui des numéros les plus récents est habituellement proposé en accès conditionnel.
 - Côté ouvrages, seront en accès libre : les introductions des ouvrages collectifs, l'ensemble des recensions de la Bibliothèque idéale des sciences humaines, et le texte intégral des articles de revues datant de plus de 3 à 5 ans (selon les titres).

« On peut espérer que d'ici 3 ans, 50% de nos abonnés actuels se soient abonnés à nos bouquets d'ouvrages collectifs », dit Marc Minon, qui précise que le taux de pénétration de Cairn est de 90% auprès des bibliothèques universitaires.

Les 2/3 du CA encaissé sont reversés aux éditeurs diffusés, un peu moins s'il y a des frais de conversion des fichiers.

Comment faire partie de l'offre Cairn ?

- ◆ Ne proposez que vos titres actifs et récents (postérieurs à 2002).
- ◆ Veillez à éviter les doublons par rapport à l'offre déjà existante chez Cairn (demandez à Cairn la composition précise des bouquets d'ouvrages mentionnés dans le tableau ci-dessus) ; en effet, Cairn est très attentif à ce que ses bouquets ne se cannibalisent pas les uns entre les autres et doit mener des arbitrages. Mieux vaut les faire vous-même ou en discuter avec Cairn.
- ◆ Sélectionnez une offre correspondant aux cibles de Cairn dans votre catalogue.
- ◆ Réfléchissez à votre stratégie de diffusion numérique car même si Cairn n'exige pas l'exclusivité, Mr Minon, comme le Consortium Couperin, est convaincu qu'« il faut différencier les offres en évitant qu'un fonds ne se retrouve partout, sinon on prend le risque que les bibliothèques ne se plaignent d'avoir à acheter plusieurs fois le même titre ! ». Un point de vue non consensuel chez les éditeurs Outre-Atlantique.

En conclusion, le modèle Cairn nous semble intéressant à tester du point de vue de l'éditeur canadien francophone spécialisé en sciences humaines et sociales en ceci qu'il offre un accès direct à toutes les bibliothèques universitaires et un accès à davantage qu'un fonds d'ouvrages en se positionnant comme un service de ressources documentaires enrichi de la présence de revues. Au titre de perspective, Marc Minon révèle que « les éditeurs de revues de sciences humaines et sociales diffusés par Cairn réalisent maintenant 20 à 25% de leur CA grâce au numérique ; le numérique qui a, dans un 1^{er} temps, augmenté les revenus et, dans un 2^{me} temps, compensé la baisse due à la chute du papier ». Une évolution qui peut en précéder une autre...

Nous tenons à remercier Marc Minon, directeur de Cairn, pour l'interview qu'il nous a consacrée. Pour plus d'explication, n'hésitez pas à contacter marc.minon@cairn.info.

Préparez votre offre e-books France pour Noël 2010 !

(7 décembre 2009)

Produit culturel ayant connu la plus forte progression sur Internet en France (+ 24 % de ventes de livres sur le net en 2009), le livre a pesé 260 millions de \$ canadiens (165 millions €) de chiffre d'affaires entre janvier et août 2009.

En d'autres termes, cela signifie qu'Internet représenterait 7,1% du marché du livre : 255 millions de \$ canadiens pour les 9 premiers mois de l'année, soit 1,1 point de plus que l'an dernier à la même époque (*).

Une tendance qui, en l'absence de véritables indicateurs chiffrés pour le e-book, est encourageante pour l'année courante à venir, comme pour les fêtes de fin d'année ... 2010.

En effet, la perspective d'une fin d'année 2009 réussie pour les ventes de livres par internet en France contrebalance la mauvaise fin d'année 2008 pour les ventes de livres dans les circuits traditionnels. Le dernier trimestre 2008 s'était soldé par un recul de 1% des ventes, tout type d'ouvrage confondu, à part les mangas (+3%) et, mollement, le roman (+1%).

Internet pourrait donc bien être le salut des éditeurs en 2009 et dans les années qui viennent ; pour preuve, voici les résultats de plusieurs études :

- ◆ les intentions d'achat des internautes pour Noël : 82% des intentions d'achat concernent les produits culturels, soit + 2 points, 70% des Français envisageant d'effectuer cette année leurs achats de Noël en ligne. Une première bonne raison de développer votre offre de livrels à destination de ce marché.
- ◆ les ventes en ligne, tous produits confondus, ont crû de 27% entre janvier et septembre, dépassant 25 milliards de \$ canadiens de chiffre d'affaires (16 milliards d'€). Elles devraient continuer à un rythme de + 25% pour les fêtes de fin d'année, essentiellement entre mi-novembre et mi-décembre, pour frôler les 8 milliards de \$ canadiens sur cette seule période ! Une deuxième bonne raison pour caler des offres de e-books spécifiques à cette période, bref pour préparer vos promotions de e-books pour ... Noël 2010.

Sans doute est-ce aussi pour profiter de ce contexte de marché opportun en France qu'Antoine GALLIMARD, PDG du groupe homonyme, vient de lancer une pétition en faveur de la TVA réduite (à 5,5% au lieu des 19,60% applicables à actuellement) pour le livre numérique auprès des éditeurs européens afin de convaincre l'Union Européenne d'appliquer la fiscalité du livre papier au numérique. A suivre...

(*) source : Fevad (Fédération e-commerce et vente à distance), «étude spécifique sur les ventes en ligne des biens techniques et culturels » réalisée par GfK, pour les trois premiers trimestres de 2009.

(**) source Médiamétrie : étude sur les intentions d'achat des internautes pour Noël, 17 nov. 2009

Quels e-books (originaux) y a-t-il eu sous les sapins de Noël à Paris ? (4 janvier 2010)

A dire vrai, le Père Noël aura surtout eu des livrels de science ou de sociologie dans sa hotte cette année, donc pas encore de quoi réjouir vraiment le grand public, ou bien plein de bons vieux « papels » de littérature générale. Si l'on en juge à l'offre de e-books de la Fnac ou de Dialogues, une des plus grandes librairies de province en France, qui propose 4 000 e-books à la vente, le gros des titres porte encore sur des fonds sérieux, professionnels tels que ceux de l'Harmattan.

Il faut dire que notre Père Noël avait caressé quelques faux espoirs. Il se réjouissait entre autres d'avoir déniché chez Smartnovel une quarantaine de nouveautés numériques originales, conçues pour être lues sur smartphone ou téléphone portable, appelés « *Episods* » et présentés comme les « *premiers romans-feuilletons à lire sur téléphone mobile* ». Rattachés à divers genres - polar, roman sentimental, livres de jeunesse, héroïc fantasy, romans bilingues -, ces épisodes écrits par des romanciers reconnus, tentés par l'aventure du feuilleton (Didier Van Cauwelaert, Marie Desplechin, ...), semblent commercialisés sous forme d'abonnement à des prix modiques : entre 2,90 € (4,5 \$can) les 10 épisodes et 3,99€ (6 \$ can) les 15 épisodes d'environ 2.000 à 3.000 signes. Au moment de passer commande, « *clic* » et ...déception, l'offre n'est pas encore active... « *laissez votre courriel et on vous préviendra du démarrage de nos abonnements !* » ; on attendra le prochain Noël pour retenter l'aventure (à moins que l'éditeur n'attende d'avoir engrangé suffisamment d'abonnés potentiels pour lancer son produit, comme le font certains éditeurs d'ouvrages à abonnement professionnels).

Pour les séries à lire le Père Noël est donc allé se fournir chez Leezam - **Leezam.com les petits plaisirs littéraires** - . Cet éditeur publie des nouvelles numériques et, chaque semaine 2 nouveaux épisodes d'environ 30 minutes de lecture chacun sur le modèle des séries TV : à titre d'exemple « *La Toile* », qui propose « *des intrigues mêlant suspense et émotion vous accompagnant pendant plusieurs semaines ... pour vous immerger rapidement dans chacun des épisodes grâce à la récurrence des lieux et des personnages* », le tout pour 9,99 € (15,30 \$ can) les 9 premiers épisodes

ou 1,59 € (2,43 \$ can) à 1,99€ (3 \$ can) l'épisode à lire sur i-phone, ordinateur ou e-book reader. Un autre modèle économique en test.

Pour se consoler, Père Noël a terminé ses emplettes avec de la e-BD du côté de Mobilire, en se fournissant chez App Store (dont les meilleures ventes sont des applications deBD) et Avecomics. Et là (pour la démonstration, allez voir sur <http://www.ave-comics.com/fr/avepreview/>, ça vous donnera un arrière-goût de Noël !), enfin, il s'est régalé : la scénographie est magnifique, notamment grâce aux fonctionnalités que permet la lecture sur écran, et a trouvé son bonheur avec des BD, des mangas à 4,99 € (7,6 \$ can), soit trois fois moins cher qu'en version papier.

A part en BD, Noël a été un vrai casse-tête pour notre Père Noël, la commercialisation de toutes ces offres ayant été encore relativement confidentielle, à part peut-être, mais nous n'avons pas les chiffres des éditeurs français, celles de chez App Store. Un Noël 2009 numérique en forme d'appel d'air pour les offres d'e-books de Noël 2010 Outre-Atlantique!

Google et les Gaulois (18 janvier 2010)

Il y aurait à date environ 10 millions de titres numérisés, parmi lesquels 20 % libres de droits, 5 % sous droits et 65 % épuisés (tout du moins aux Etats-Unis) ou dits "orphelins" de leurs ayants droit, non identifiés ou introuvables. Dans le procès fleuve qui opposait depuis 3 ans le moteur de recherche aux éditeurs français le jugement, reporté plusieurs fois, a été rendu fin 2009 : il est favorable aux éditeurs français.

Google a été condamné à verser au groupe La Martinière 441 000 \$ can (300 000 €) de dommages-intérêts et à une astreinte quotidienne de 14 700 \$ can (10 000 euros) s'il n'arrête pas la numérisation d'ouvrages du groupe, et la représentation de leurs extraits sur books.google.fr, dans les 30 jours suivant la signification du jugement - fin janvier -, ainsi qu'à verser un euro au SNE (Syndicat National de l'Édition) et à la SGDL (Société des Gens de Lettres, les auteurs). De plus, interdiction lui est faite de reproduire des ouvrages et d'en montrer des extraits sous astreinte de 10 000 euros par jour de retard, enfin obligation lui est faite de publier cette condamnation dans trois journaux et sur la page d'accueil du site Google Live.

Ce jugement fait appliquer la loi française et non le "fair use" américain invoqué par Google. « *Le tribunal a bien condamné la numérisation massive sans autorisation et a jugé que la présentation d'extraits ne relevait pas du droit de citation. Un appel risquerait surtout d'aggraver ce premier jugement* » a dit l'avocat du groupe La Martinière. En effet, si Google maintenait sa position, l'astreinte lui reviendrait à 5,37 millions de \$ canadiens sur une base annuelle, au cas où il n'en obtenait pas la levée en attendant le résultat de l'appel qu'il a l'intention de déposer.

Certes, Google a réagi en indiquant d'une part son intention de faire appel de cette décision, d'autre part son interprétation du jugement : « *Ce qu'on nous a interdit, c'est de poursuivre la numérisation, mais surtout l'affichage de ces ouvrages, et uniquement les ouvrages de La Martinière* », a déclaré le responsable juridique de Google France. « *Ce n'est pas une injonction générale d'interdiction de référencer tous les ouvrages de tous les éditeurs, c'est uniquement, d'abord les ouvrages sous droit d'auteur, et ceux de La Martinière* », a-t-il ajouté.

En attendant, il s'agit, comme l'exigeait fin décembre Hervé de La Martinière en conférence de presse, d'obtenir de Google le retrait de ce qui a déjà été numérisé et l'arrêt de toute reproduction supplémentaire : « *La diffusion de nos livres numérisés doit passer par la plate-forme Eden que nous avons constituée avec Gallimard et Flammarion, et qui disposera de moyens renforcés. Il n'est pas question que Google numérise nos ouvrages pour notre compte. C'est un client comme un autre pour la diffusion de nos titres, mais c'est une entreprise efficace et il n'y aurait pas de raison qu'on ne passe pas d'accord avec eux* ».

En quoi cela pourrait impacter les éditeurs canadiens ? Forts de ce jugement, si besoin était, les canadiens – entre autres – pourraient adopter une position similaire à celle de la France, en se

prévalant du droit d'auteur (« C'est la première fois que des auteurs gagnent un procès de ce type contre Google. Nous avons agi sur la base du droit moral, que Google n'avait pas voulu prendre en considération, il y a cinq ans » a déclaré le président de la Société des gens de lettres). Ils seraient en droit de réclamer l'arrêt de la numérisation même réalisée sur le territoire américain et de l'affichage de leurs ouvrages sans accord, mais aussi les dividendes des produits perçus de la vente directe et indirecte des contenus numérisés. Enfin ne seraient-ils pas en droit de tirer la leçon de cette histoire : se poser la question de la maîtrise de la diffusion de leurs contenus numériques et, *ipso facto*, celle de la maîtrise de leur numérisation ?

2010, année des grandes Manœuvres pour le livre numérique en France (février 2010)

Après les frémissements de 2008, après les mises en places qui ont marqué 2009 - création des plates-formes de diffusion-distribution dans les grands groupes qui n'en avaient pas encore, mobilisation de la profession dans son ensemble y compris en littérature (alors que jusqu'à présent seuls les éditeurs des secteurs professionnels comme le juridique s'étaient adjoint compétences et revenus liés au numérique) -, 2010 apparaît comme l'année des grandes Manœuvres, avec un grand M.

Tous les grands acteurs de la chaîne du livre, depuis les libraires jusqu'aux grands diffuseurs qui sont par ailleurs éditeurs (dont Editis ou Hachette) sont passés de la phase «observation» à la phase «rapports de force». En 2009 la vente de livres sous forme de fichiers numériques n'a pesé que 0,1 % à 0,2 % du chiffre d'affaires des éditeurs français (1), mais les perspectives de croissance se concrétisent avec le succès des éditeurs de BD sur AppStore notamment. Certains éditeurs français pensent qu'elle atteindra 5% à 10% de leur CA d'ici 3 à 5 ans, sans toutefois avoir bien en tête encore le modèle économique le plus performant. Il leur faut néanmoins se positionner et, comme au jeu de dames, placer leurs pions sur les diagonales. On ne se regarde plus en "chiens de faïence", on se parle par voie de presse.

Pour preuve, le groupe Hachette se déclarait dernièrement hostile à une plateforme interprofessionnelle de distribution du livre numérique gérée conjointement par les éditeurs et les libraires (proposition émanant du Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC) et du Syndicat de la librairie française (SLF). Cette proposition est inspirée par le modèle allemand Libreka, qui semble réussir Outre-Rhin, et recueillir les faveurs de nombreux éditeurs en France. Pour Arnaud Nourry, PDG d'Hachette, "A chacun son métier, il revient aux éditeurs et à eux seuls (...) de numériser leurs ouvrages et de les mettre à disposition des libraires via une plateforme de stockage et de distribution".

Pour preuve encore, le même Arnaud Nourry vient de rappeler que les éditeurs français ont créé "trois grandes plateformes différentes", Numilog (Hachette Livre), Eden Livres (Flammarion, Gallimard, La Martinière) et e-Plateforme (Editis, Média-Participations). Au demeurant il renouvelle ses incitations de fin 2009, proposant aux éditeurs " de constituer une interface commune offrant aux libraires la facilité d'un seul accès ». Pour un investissement "faible", d'environ 750 000 \$ CAN, "ce «hub» pourrait être lancé dans les trois prochains mois", et prendre la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique (GIE), dont chacun des trois grands acteurs pourrait détenir un tiers du capital. Si ce projet se réalisait, c'est toute l'économie du livre numérique qui se concentrerait d'un seul coup. C'est dire que ce scénario a peu de chance de se réaliser, mais qu'il révèle toutes les tensions sous-jacentes du milieu.

De fait, Alain Kouck, PDG d'Editis, n°2 du secteur en France après Hachette, semble adopter la posture opposée : « Un des vrais changements pour le livre est qu'avec Internet les libraires ne sont plus un intermédiaire obligé entre les lecteurs et les livres. Dans ces conditions, l'enjeu principal concerne l'avenir de la librairie en France : si, demain, 5 % du chiffre d'affaires de l'édition se fait dans le numérique, il faut que les libraires soient associés aux bénéfices de la vente en ligne » (1).

Affaire à suivre de près pour les éditeurs canadiens, qui se situant plutôt dans le camp des éditeurs français de petite et moyenne taille, ont intérêt à trouver promptement leurs alliés avant que le marché ne soit – trop ? - aux mains des leaders ?

- (1) Alain Beuve-Méry, « LE MONDE DES LIVRES », 08.01.10
(2) [Source Livres-Hebdo 19 janvier 2010.](#)

E-books et piratage :quelles réponses apportent les éditeurs français ? (15 février, 1er et 15 mars 2010)

A l'heure où bon nombre d'entre vous s'apprêtent à exporter des livrels ou à réfléchir à leur politique d'exportation numérique en France, il nous a semblé intéressant d'y dresser le bilan des pratiques de piratage et des différentes réponses apportées par les éditeurs à ce problème.

La première étude parue sur le sujet (*) analyse l'offre illégale des livrels, sa nature, les éditeurs les plus concernés, les méthodes de piratage les plus répandues et estime les quantités piratées. Elle porte sur les livres, bandes dessinées et livres audio en français, payants et sous droits. A noter que les périodiques, qui représentent 70 à 80 % des fichiers disponibles en téléchargement illégal, ont été exclus de l'analyse. Elle met en évidence quelques pratiques révélatrices de ce qui pourrait s'accroître à l'avenir.

1. Le piratage ne concernait à l'été 2009 que 1% des titres disponibles légalement au format papier, soit 4 000 à 6 000 références différentes dont environ 3 000 à 4 000 bandes dessinées. Un nombre dont on ne sait pas encore avec certitude si l'augmentation sera liée à celle de l'offre légale disponible ou pas, ce qui fait débat en France (voir infra). « *Il serait plus juste de parler de mise à disposition et/ou de téléchargement illégal de livres au format numérique que de piratage. Ce terme, dans son acception judiciairisée, évoque en effet davantage un phénomène de contrefaçon organisée dans un but lucratif, ce qui n'est pas le cas en matière de livrels, comme en témoigne notre recherche pour les besoins de cette étude.* » explicite Mathias Daval, l'auteur du rapport.
2. Les circuits de diffusion les plus utilisés sont le « direct download » ou le réseau peer to peer eDonkey.
3. Sont **les plus disponibles** en téléchargement illégal :
 - les ouvrages pratiques illustrés et les meilleurs vendeurs de littérature (Bernard Werber, Amélie Nothomb) et enfin quelques philosophes (Gilles Deleuze),
 - les spécialités suivantes : STM, philosophie, cuisine, science-fiction et informatique ;
 - mais seulement 8% des ouvrages du top 50 des ventes papier.
4. Sont **les plus piratés** :
 - ◆ les éditeurs à très forte notoriété, les premiers français étant Gallimard, Dunod (éditeur professionnel), Hachette;
 - des ouvrages récents, de moins de 10 ans, mais peu de nouveautés en rayon dans les points de vente – ce qui, à notre avis, pourrait changer assez rapidement;
 - depuis des versions papier scannées, ce qui prend en moyenne 8 h pour avoir une bonne qualité, pèse lourd (autour de 30 Mo) donc révèle l'importance du nombre d'illustrés.
 - à 95% des ouvrages non disponibles en version numérique. De là à supposer qu'une fois l'offre de livrels parvenue à maturité, le piratage diminuera, il n'y a qu'un pas. Un pas que fait le SLF, Syndicat de la Librairie Française, à travers son vice-président Matthieu de Montchalin : « *La mise à disposition du consommateur d'une offre numérique légale, complète, identifiable, facile à utiliser et accessible freinera obligatoirement le piratage des œuvres* » (**), mais pas les auteurs de l'étude. Ces derniers pensent qu'« *on limitera le téléchargement illégal, pas le piratage* » et sont convaincus que « *l'offre numérique légale s'imposera si elle est bien pensée et attractive. Dans le secteur de la musique on s'aperçoit que les internautes se dirigent vers l'offre légale depuis que les plateformes proposent des fichiers bon marché, de très bonne qualité et facilement accessibles* (NDLR : ils déconseillent les DRM). *Les gens n'ont pas envie d'être dans l'illégalité. [...]Aujourd'hui, du fait de la*

*difficulté à produire un fichier illégal, le livre résiste un peu au piratage. Mais cela ne durera pas. Il me paraît essentiel que les éditeurs développent eux-mêmes une offre attractive afin de garder la main, plutôt que d'assister au pillage de leurs œuvres» (***)*.

Une invitation à la réflexion sur la stratégie d'exportation que les éditeurs canadiens auront, selon les spécialités couvertes par leur maison d'édition, envie de mettre en oeuvre. Une étude à lire absolument, notamment les conclusions, car elles contiennent en partie les solutions qu'ont commencé à mettre en pratique les confrères français et dont nous parlerons au prochain blogue.

(*) « **EbookZ ? Étude sur l'offre numérique illégale des livres français sur Internet en 2009** », par Mathias Daval (Edysseus Consulting), publiée par le MOTIF, observatoire du livre et de l'écrit en Ile de France, octobre 2009, Paris. Disponible en ligne sur www.motif.fr.

(**) et (***) Source : *Livres-Hebdo* 29/01/2010, p. 10.

Que font les confrères français face au piratage ? Il semble que les réponses apportées soient en lien avec le secteur dans lequel les éditeurs publient, avec leur rapport avec la clientèle (captive ou non, scolaire, professionnelle ou grand public, ...) et qu'elles s'articulent autour de deux ou trois principaux dispositifs : la protection des fichiers, le prix de vente et ... l'offre.

- **DRM ou pas DRM** (Digital Rights Management - pour les définitions, se reporter à notre glossaire « *Parlons livre numérique* » -) ? D'une manière générale, il semble que les principaux éditeurs français aient choisi d'utiliser des DRM, sauf Eyrolles (voir blogue dédié) et quelques autres. Assez révélateur de la tendance de fond en France, du moins chez les éditeurs généralistes, le groupe Gallimard/CDE/SODIS a opté en faveur des DRM. Son responsable de l'offre commerciale pour les livres numériques, Eric Marbeau, nous a donné son retour après 5 mois d'exploitation de l'offre e-books sur la nouvelle plate-forme Eden-Livres (commune avec La Martinière et Flammarion – voir notre blogue sur le sujet) : « *Nous tenons aux DRM pour deux raisons, même si elles se font – un peu - craquer et même si elles occasionnent des problèmes de SAV (service après-vente): 1/ elles rassurent les auteurs ; 2/ la DRM d'Adobe, très répandue, est acceptée par un maximum de nos lecteurs et permet de lutter contre le piratage.* »

Des avantages qui, selon d'autres points de vue, présentent l'inconvénient de freiner en partie les ventes – pour une proportion très difficile à évaluer à date -. Ceux-là gardent en mémoire les effets dévastateurs du piratage massif qu'a connu la musique à ses débuts sur le net, notamment à cause du rejet des DRM par les clients. C'est l'une des raisons pour lesquelles Eyrolles n'utilise aucune DRM mais seulement un marquage du e-book.

En attendant, les tout premiers mois d'exploitation permettent à Gallimard de se réjouir : « *on est loin, très loin du taux de 60% de problèmes de SAV en musique, liés aux DRM, qui sont comptabilisés par le SDL (*) en France ; la plupart de nos SAV sont liés au fait que les gens n'ont pas téléchargé la dernière version d'Adobe* ».

Une raison somme toute assez bénigne, et qui ne justifierait pas qu'on se passe de la protection qu'offre la DRM, à moins que les auteurs de votre maison d'édition ne l'exigent pas et que vous ne soyez convaincu que pour vendre du e-book il ne faille aucun frein à l'achat, aucune barrière technique ; ce qui, pour le moment, en France, semblerait relever encore davantage de la conviction que du constat avéré.

- **Un prix identique au livre papier ou moins cher ?** Voici une deuxième interrogation en lien avec le risque de piratage, à laquelle il n'existe là aussi que des réponses sectorielles. Entre la formule de certains éditeurs spécialisés, rares, qui vendent la version numérique au même prix, voire plus cher que le papier et celle des toutes nouvelles éditions Dialogues qui vendent pour le même prix un livre dans sa version papier et numérique (au prix public TTC de 15 à 20 € et sans DRM) - autrement dit l'e-book est offert -, il y a un monde ! Entre les deux se situe le gros du peloton, qui commercialise la version numérique entre 15 à 30% moins cher que la version papier (par ex. Flammarion vend 15 à 30% moins cher en numérique, de manière à tester le bon ratio en fonction de la bonne cible. Ouvrage de fonds pour les étudiants de

littérature, *la poésie complète* de Clément Marot vaut 12 € en numérique contre 13,80 € en poche (donc un rabais de seulement 13% en e-pub) ; un intemporel moins décoté que le document de Nathalie Delon paru en 2006 « *Pleure pas c'est pas grave* » vendu 22% moins cher en numérique à 14,90 € contre 19 € au format papier).

Certains éditeurs testent un prix évolutif lié au cycle de vie de l'ouvrage ou encore lié au téléchargement ou bien à l'accès limité dans le temps - Editis pratiquant ces deux distinguo par exemple (voir notre blogue « *Du neuf à la rentrée chez Editis* ») -, d'autres un prix différencié selon le format choisi. C'est le cas de Gallimard, seul éditeur français à innover en la matière, qui vend ses fichiers PDF 20% moins cher que le papier et ses fichiers e-pub 15% moins cher : « *Gallimard veut faire percevoir que ces fichiers ont des fonctionnalités différentes, des exploitations différentes, plus ou moins riches, donc un prix distinct* », nous a dit Eric Marbeau.

En somme c'est toute une pédagogie qu'il y a derrière cette démarche que nous trouvons intéressante en ceci qu'elle valorise le travail de l'éditeur auprès du lecteur, travail que la dématérialisation tend à faire oublier un peu vite au consommateur habitué aux contenus gratuits sur internet. Créer dans l'esprit du client une hiérarchie dans la valeur attribuée aux différents formats numériques, à l'instar de ce qui existe déjà pour le papier avec le poche, le grand format broché, enfin le grand format relié, nous semble donc être une piste à retenir pour l'éditeur canadien candidat à l'exportation en France poche. Un parti pris qui semble d'ailleurs rencontrer son premier succès chez Gallimard qui nous a confié faire le gros de ses ventes numériques au format e-pub « *parce que les gens veulent lire en nomade, même s'il s'agit de relativiser ce constat qui porte sur un petit groupe pour l'instant.* ».

Il n'empêche que nous pensons que 5% de gagnés sur le prix de vente du livre, cela peut s'avérer décisif lorsqu'on teste un nouveau modèle économique.

Rappelons que l'e-book n'est pas concerné par la loi sur le prix unique du livre en France et que les éditeurs généralistes raisonnent ici sur le prix du livre électronique en comparaison du livre papier et des dernières attentes des clients (**) estimées à :

- ◆ 10 \$ can (7 €) pour un nouveau roman en format numérique,
- ◆ 5,66 \$ can (4 €) pour un roman sorti il y a plus d'un an,
- ◆ 6,40 \$ can (4,5 €) pour une BD.

On est beaucoup plus bas que ne l'étaient les intentions premières des éditeurs français qui prévoient en 2009 de vendre 10 à 40% moins cher un e-book...

Une mauvaise nouvelle pour les éditeurs assujettis à une TVA de 19,60% pour le e-book (au lieu de 5,5% pour le p-book), ce qui pénalise le produit d'entrée de jeu. D'autant que les piratages concernent non pas les livres les plus chers mais ceux situés entre 11 et 20 € (***). A moins de compenser cette TVA par une baisse du prix, comme le font les éditions Eyrolles (éditeur spécialiste devenu généraliste et leader en pratique) dont le principe est une tarification équivalente entre le livre numérique et papier (voir notre blogue « *Un éditeur qui s'essaie et qui perce : Eyrolles* ») ; un éditeur qui affirme ne pas souffrir du piratage malgré l'absence de DRM sur ses fichiers, mais qui pratique quand même la baisse des prix au bout de plusieurs années d'exploitation d'un ouvrage – sauf les meilleurs vendeurs – et le « watermarking » (tous les articles achetés sur izibook.eyrolles.com sont personnalisés avec des données provenant du client (nom, prénom, adresse électronique), via un marquage numérique apposé dynamiquement sur chaque page).

- Enfin **troisième source piste de solution anti-piratage**, recommandée d'ailleurs dans les préconisations du rapport sur le piratage dont nous avons fait l'écho dans un dernier blogue (1/3), **mettre en marché une offre abondante**, enrichie de gratuits (comme par exemple sur le site du nouvel éditeur publie.net), contrairement à celle, indigente que les éditeurs français proposent à date, serait aussi une partie de la réponse au problème – à l'exemple de ce que déclarait G. Lacoste, le responsable des e-books chez Eyrolles - : « *il faut beaucoup d'e-books, à des prix variés, sur un maximum de sites de vente en ligne* ».

(*) Syndicat des distributeurs de Loisirs Culturels (dont la Fnac et Cultura)

(**) Etude GfK, février 2010, publié dans *Livres-Hebdo* 22 février 2010.

(***) voir page 49 de l'étude « **EbookZ ? Étude sur l'offre numérique illégale des livres français sur**

Internet en 2009 », par Mathias Daval (Edysseus Consulting), publiée par le MOTIF, observatoire du livre et de l'écrit en Ile de France, octobre 2009, Paris. Disponible en ligne sur www.motif.fr.

Conclusion

Nous espérons que cette nouvelle série vous offrira de quoi construire votre stratégie commerciale d'exportation pour vos e-books de France. Bonne réussite à vous !